

**DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC  
du 9 septembre 2022**

**Salle Jean-Paul Proust**

**Dossier n° 2022-04 - 14h30** : demande de régularisation de l'extension d'un ensemble commercial de 1 689 m<sup>2</sup> à Ferrières-en-Bray, déposée par la SASU CAROLINE.

**Composition de la commission :**

- la maire de Ferrières-en-Bray, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes des 4 rivières dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Bray chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, ou monsieur Eric PICARD, maire de Gournay-en-Bray, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur François MARTOT ou monsieur Gilbert WAXIN (UFC Que choisir) et monsieur Hubert GUILBERT ou madame Catherine MARC (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- madame Valérie LOPES (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI ou monsieur Guy PESSY, (France nature environnement Normandie), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

**Pour le département de l'Oise :**

- monsieur Pascal AUGER, maire de Sérifontaine, ou son représentant ;
- monsieur Richard KASZYNSKI (CAUE 60), personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.